

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LA WILAYA DE BENI ABBES

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

N° Immatriculation Fiscal : 422024000052232

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

CONCOURS NATIONAL RESTREINT D'ARCHITECTURE N° : 03/2026

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La Direction des équipements publics de la Wilaya de Béni Abbés, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national restreint d'architecture N° 03/DEP/2026 Relatif à « **Etude et suivi pour la réalisation d'un lycée type (800/200R) à la commune de Béni Ikhlef** » parus aux quotidiens nationaux **Akhbar Elwatane** en arabe le **11/03/2026** et le **soir d'Algérie** en langue étrangère le **11/03/2026** ainsi que BOMOP, qu'après l'évaluation finale des offres, l'étude et suivi est attribuée provisoirement comme suit :

Désignation du projet	BET	N.I.F	Note globale /100	Montant de l'offre (Avant correction) DA	Montant de l'offre (Après correction) DA	Délai	Remarque
Etude et suivi pour la réalisation d'un lycée type (800/200R) Zaouia Lakbira Commune de Kerzaz	Bendjima Zakaria	18408010092419400880	76,50	36 400 000,00	36 400 000,00	Etude : 04 mois Suivi : 18 mois	Mieux disant

Les soumissionnaires intéressés prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois jours (03) à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires contestant ces propositions, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Béni Abbés dans un délai de (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP, conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LA DIRECTRICE